



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 40
Hebdos régionaux de Montréal

**Projet de construction d'une nouvelle prise d'eau
pour l'usine de production d'eau potable Lachine**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 9 DÉCEMBRE 2014 À LACHINE

Québec, le 11 novembre 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'une nouvelle prise d'eau pour l'usine de production d'eau potable Lachine* par la Ville de Montréal. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 9 décembre, à compter de 19 h 30, à La Vieille brasserie (au 2^e étage, sans ascenseur) 2801, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement Lachine à Montréal**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 29 décembre 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, notamment, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 29 décembre 2014, ces documents peuvent être consultés au centre de consultation régional suivant : **Bibliothèque Saul-Bellow, 800, rue Sherbrooke, Lachine**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Montréal prévoit améliorer l'infrastructure de son usine de production d'eau potable située dans l'arrondissement de Lachine par la construction d'une nouvelle prise d'eau dans le lac Saint-Louis et par l'installation d'une nouvelle conduite d'amenée. Située en milieu urbain, en rive du lac Saint-Louis, la prise d'eau existante jouxte plusieurs installations utilisées pour la navigation, dans l'axe du corridor de navigation du canal de Lachine et à proximité d'un port de plaisance fréquenté. L'infrastructure d'approvisionnement en eau potable est donc exposée à des risques de contamination environnementale.

Le projet implique la mise en place d'une nouvelle conduite d'amenée située en milieu terrestre, entre l'usine de production d'eau potable Lachine et la rive. En milieu terrestre, la conduite d'une longueur de 575 m serait construite par forage et située à côté de la conduite existante, dans l'emprise actuelle. En milieu aquatique, la conduite aurait une longueur de 1150 m et comporterait une nouvelle prise d'eau dans le lac Saint-Louis. De plus, un bâtiment de services serait construit dans le parc Saint-Louis, à proximité du rivage et à l'est du bâtiment de services existant. Il contiendrait notamment une chambre de vannes, les équipements d'injection du chlore (pour la protection contre les moules zébrées) et d'eau chaude (pour la protection contre le frasil) ainsi qu'un local d'entreposage.

Le début des travaux de construction est prévu à la fin de l'été 2016. Le coût estimé du projet est de 16,4 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les impacts appréhendés concerneraient notamment la gestion des sédiments en cas de contamination, la perte d'habitat du poisson, les sites prévus pour l'assemblage de la conduite destinée au milieu aquatique et le calendrier des travaux en relation avec les activités nautiques.

À la suite des opérations de nivellement du fond du lac, la remise en suspension de sédiments et leur dispersion dans les eaux du lac Saint-Louis constitueraient un impact possible du projet. Les sédiments situés à proximité de la berge afficheraient une légère contamination et ne pourraient être rejetés en eau libre. Le promoteur prévoit donc les retirer du lac à l'aide d'une drague aspiratrice avant le début des travaux en eau, après avoir circonscrit les lieux avec des rideaux à sédiments et une enceinte de palplanches. De plus, les travaux de nivellement du fond lacustre pour l'installation de la conduite d'amenée et pour l'installation de la prise d'eau toucheraient temporairement environ 5385 m² d'habitat du poisson. Le promoteur prévoit réaliser les travaux en dehors de la période de fraie et souligne que le projet ne devrait pas modifier significativement les fonctions de l'habitat du poisson.

Selon l'étude d'impact, l'utilisation des aires de travaux et d'entreposage aurait un impact sur l'utilisation du territoire dans la zone d'étude. Le secteur du parc Saint-Louis serait touché dans sa partie est. Le parc à chiens situé entre les rues Notre-Dame et Victoria serait fermé pendant toute la durée de la construction. Aussi, le stationnement de la rue du Canal, près du parc René-Lévesque, servirait à l'assemblage de la conduite destinée au milieu aquatique durant le mois de septembre. Comme la plupart des travaux se feraient à l'automne, l'utilisation récréotouristique des lieux serait moins perturbée. La période des événements spéciaux, tels le Festival du théâtre de rue et le semi-marathon serait notamment évitée. Les usagers seraient avertis à l'avance des zones touchées ainsi que des périodes et horaires des travaux, qui auraient lieu entre 7 h et 19 h, du lundi au vendredi.

Le promoteur mentionne que la circulation nautique serait aussi touchée par les travaux. Les activités de nivellement du fond lacustre se feraient à une période de moindre achalandage (septembre-octobre) et seraient réalisées par étape, de manière à permettre la navigation sur au moins la moitié de la voie navigable. La circulation nautique serait temporairement entravée, soit seulement au moment du déplacement des sections de la conduite d'eau vers l'emplacement prévu de leur installation. Cette activité surviendrait de temps à autre entre la mi-octobre et la première semaine de novembre.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 29 décembre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : prise-eau-lachine@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 538 ou 1 800 463-4732